

Dans ce numéro**DOSSIER****Le dispositif****Oudin-Santini prend de l'ampleur**

- Une dynamique similaire en Belgique
- En France, 8 millions d'euros engagés
- La Ville de Paris se mobilise
- Le Siaap au Vietnam

Bassin Fleuve Sénégal

- Coopération décentralisée en Mauritanie

Eau potable et assainissement à Madagascar

- Alimentation en eau potable par réseau gravitaire

éditorial

Accroître les échanges, conjuguer nos efforts !

La conférence internationale de Paris pour une gouvernance écologique mondiale, qui a rassemblé en janvier 2007 un panel impressionnant de scientifiques, nous rappelle avec force que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et que leur exploitation anarchique conduit l'humanité à sa perte. L'OCDE, dans son dernier rapport de septembre 2006 concernant les stratégies environnementales à appliquer, insiste sur l'importance du partage des compétences entre collectivités du Nord et du Sud pour parvenir à sortir les populations pauvres de leur situation, tout en limitant l'impact des activités humaines sur leur environnement.

Les Nations-unies ont déclaré l'année 2008 Année interna-

tionale de l'assainissement. Le prochain G8, présidé par l'Allemagne, devrait donner la priorité aux questions environnementales et à la poursuite des efforts de coopération dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. La mobilisation de tous se poursuit pour cet objectif. Les positions communes des Ong et des collectivités locales ont été transmises aux organisateurs du G8.

Les initiatives de financements solidaires qui tendent à renforcer les capacités des autorités locales se multiplient. En Belgique, la Wallonie s'est dotée d'un fonds de coopération décentralisée. La ville de Florence a lancé une initiative de ce type. D'autres encore en Espagne et aux Pays-Bas.

Ces mécanismes de coopération inscrits dans la durée sont porteurs d'espoir. Au lieu de nous prémunir de migration qualifiée de choisie ou subie, nous devons accroître la mobilité et les échanges entre les pays.

Les solutions ne seront pas individuelles. La conjonction des efforts est le seul moyen pour parvenir à doter l'ensemble de l'humanité de dispositifs d'accès à l'eau potable et de traitement des pollutions préservant la santé des populations et leur environnement. Huit millions d'euros ont été mobilisés en France en 2006. Espérons que 2007 verra cette somme doubler en même temps que l'aide publique au développement.

● *Pierre-Marie Grondin*

Rapport d'évaluation du pS-Eau 2000-2004

Lors de l'assemblée générale des Nations unies de septembre 2000, huit objectifs essentiels au développement du nouveau millénaire (les OMD) sont adoptés à l'unanimité. L'OMD n° 7, dédié à la question de l'eau potable, est complété deux ans plus tard, lors du Sommet mondial de Johannesburg de septembre 2002, par la prise en compte de l'assainissement. L'OMD n° 7 devient alors : « réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base ».

La décision d'évaluer le pS-Eau, validée en 2004 par le ministère français des Affaires étrangères, s'inscrit dans ce contexte. Cette décision était motivée, dans un premier temps, par le besoin de mesurer l'atteinte des objectifs définis dans l'accord cadre « animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau » passé avec ce ministère de 2000 à 2004. Il s'est ensuite agi d'apprécier la plus-value apportée par le pS-Eau en matière de renforcement de capacités des acteurs. Enfin cette évaluation apporte des recommandations concernant les éventuelles améliorations du dispositif pour en accroître la performance.

Créé en 1984, le pS-Eau est un lieu neutre de concertation avec les pouvoirs publics, de rapprochement entre les opérateurs, d'appui/conseil et de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau. Il s'attache à apporter une réponse à l'ensemble des sollicitations qui lui sont faites et cela quelle que soit l'ampleur des projets. Pour conserver ce caractère de neutralité, le pS-Eau n'a pas vocation à financer ou à conduire de projets sur le terrain.

Cette évaluation a été conduite selon une démarche participative en accordant une place importante aux avis, remarques et opinions formulés par les personnes concernées du fait de leur mission, de leur fonction ou de leur vécu. Près de 200 personnes ont ainsi exprimé leurs opinions sur le pS-Eau.

Nous espérons que ce travail permettra à chacun de mieux appréhender les orientations et modalités d'intervention du programme, ses atouts, ses missions et par la même d'enclencher de nouvelles actions en faveur de l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement.

Nous remercions celles et ceux qui ont participé à cette analyse collective et permis de dégager des orientations nouvelles que nous mettrons ensemble en œuvre dans les années à venir.

Rapport disponible sur :
www.pseau.org/outils/biblio/resume.php?docu_document_id=740

Sommaire

DOSSIER

La loi Oudin Santini

Le nouveau dispositif prend de l'ampleur

3. Une dynamique similaire en Belgique
3. En France, 8 millions d'euros engagés en 2006
4. De l'eau pour tous dans le monde : la Ville de Paris se mobilise
5. Le Siaap au Vietnam
Lutte contre les inondations et assainissement à Hué, cité impériale
7. Première université bretonne sur l'eau : Eau, hommes et territoires solidaires

BASSIN FLEUVE SÉNÉGAL

8. Mini AEP en Mauritanie
A Dieuk, l'eau n'est plus une corvée

MADAGASCAR

11. Alimentation en eau potable par réseau gravitaire
Quand les populations ont de l'eau mais manquent d'équipements

12. LES INFOS DU PS-EAU

Avis à tous les abonnés

L'équipe d'animation du pS-Eau transmet par courrier électronique des informations sur des propositions de financements internationaux en matière d'eau et d'assainissement, des offres de formations spécifiques, des invitations à des rencontres, des résumés ou des documents à télécharger, etc.

Pour recevoir régulièrement ces informations, transmettez-nous vos coordonnées (nom, prénom, fonction, organisme, email professionnel et/ou email personnel, adresse postale, téléphone) à :

pseau@pseau.org

La loi Oudin Santini

Le nouveau dispositif prend de l'ampleur

La loi Oudin-Santini permet depuis 2005 de mobiliser les élus et les citoyens autour d'une démarche solidaire décentralisée, d'affecter un budget précis de solidarité internationale et, par effet de levier, de mobiliser d'autres financements publics ou privés pour intervenir à plus grande échelle. De nombreux acteurs se sont mobilisés autour de ce nouveau dispositif. En voici quelques exemples.

Une dynamique similaire en Belgique

A l'initiative de Benoît Lutgen, ministre de l'Environnement, le gouvernement wallon a adopté en première lecture un avant-projet de décret créant le Fonds de solidarité internationale de l'eau. L'objectif de ce fonds est de venir en aide aux habitants des pays défavorisés. Plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et les maladies liées à l'eau tuent un enfant toutes les 8 secondes !

Ce fonds servira à financer des projets d'accès à l'eau et de développement de systèmes d'assainissement. En cohérence avec la politique wallonne de relations internationales, les communes, les provinces, les opérateurs publics de l'eau et les ONG auront accès à ce fonds afin de financer des infrastructures locales de production, de distribution ou d'épuration ; développer des partenariats entre municipalités du Nord et du Sud ; assurer la restauration de la distribution d'eau dans des pays frappés par

des catastrophes naturelles ; exporter l'expertise technique et scientifique acquise en région wallonne.

Par analogie au fonds social de l'eau, les distributeurs contribueront à l'alimentation du fonds à concurrence de 0,0125 d'euros par m³ facturé. La gestion financière du fonds sera assurée par la SPGE (Société publique de gestion de l'eau) tandis que la direction des Relations internationales en assumera le volet administratif.

Deux millions d'euros seront récoltés annuellement, ce qui constitue une majoration de 10 % du montant que la région wallonne affecte, sur fonds propres, à la coopération. ●

Contact

Ministère wallon de l'Environnement

• Gaëtan Frippiat
T. 0474/553 824
gaetan.frippiat@gov.wallonie.be

• Audrey Jacquiez
T. 0497/161 861
audrey.jacquiez@gov.wallonie.be

En France, 8 millions d'euros engagés en 2006*

Ville de Paris (dispositif Eau solidaire)	1 M€
Communauté urbaine de Lyon	0,4 M€
Communauté urbaine de Nantes	0,3 M€
Communauté d'agglomération d'Angers	110 000 €
Communauté d'agglomération de Nancy	100 000 €
Agences de l'eau	5 M€
Le syndicat des eaux d'Île-de-France	1 M€
Mulhouse	10 000 €
Communauté d'agglomération d'Évry Centre-Essonne	35 000 €
Sivoa (Syndicat de la vallée de l'Orge-Aval)	36 000 €
Syndicat intercommunal des eaux de la région de l'Hurepoix	6 100 €
Régie des eaux de Tours	20 000 €
Siaap (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne)	0,3 M€
	en 2007 0,6 M€
Communauté de communes de Lanvollon/Plouha (15 000 habitants)	15 000 €

Si tous les acteurs français « jouaient le jeu », la mobilisation financière pourrait atteindre 100 millions d'euros par an.

* Estimation pS-Eau sur le recensement en cours

Réhabilitation de l'adduction d'eau potable de Somankidi au Mali : une opération soutenue par la Ville de Paris.



ESF

De l'eau pour tous dans le monde : la Ville de Paris se mobilise

la Ville de Paris a mis en place en 2006 un dispositif de solidarité internationale Eau et Assainissement. Doté d'un million d'euros, ce dispositif comprend un fonds d'urgence et un appel à projets. Une charte éthique énonce les principes d'actions retenus par la Ville de Paris dans ce cadre.

Afin de participer à l'effort international pour le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde et pour contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, la Ville de Paris a mis en place en 2006, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, un dispositif de solidarité internationale Eau et Assainissement.

Doté d'un million d'euros pour sa première année d'existence, ce dispositif comprend d'une part un fonds d'urgence de 100 000 € et d'autre part un appel à projets ouvert aux associations de migrants et ONG intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des opérations de coopération décentralisée. Il s'appuie sur une charte éthique qui

énonce les principes d'action retenus par la Ville de Paris et sur un règlement de l'appel à projets.

Destiné à soutenir des projets appuyés par les autorités locales et les populations bénéficiaires, l'appel à projets lancé le 9 mars 2006 par la Ville de Paris a rencontré un large succès, avec 108 dossiers de candidatures déposés. Après une évaluation approfondie, conduite par un prestataire indépendant, 14 d'entre eux ont été retenus par un comité d'engagement pluraliste. Coprésidé par deux adjoints au maire de Paris, Mme Myriam Constantin, chargée de l'eau et de l'assainissement et M. Pierre Schapira, chargé des relations internationales, ce comité est composé d'élus de chaque groupe politique du Conseil de Paris, d'un représentant d'Eau de

Paris¹ et d'un représentant des usagers parisiens de l'eau. Parmi les projets présentés, 13 ont fait l'objet d'une délibération par le Conseil de Paris de novembre 2006, suivie d'un engagement financier dès 2006 et sur les deux prochaines années, de manière à permettre une mise en œuvre sur le terrain dans les meilleurs délais.

De nombreux projets concernent l'Afrique

Ces subventions, attribuées en majorité à des ONG professionnelles, mais également à des associations de migrants, représentent des montants allant de 20 000 à 230 000 €. Au total, ces projets mobiliseront 4 millions d'euros de

cofinancements, dont 1,4 M€ pour la Ville de Paris, le décaissement de 2006 s'élevant à 650 000 € environ. Dix projets se situent en Afrique subsaharienne (dont un à Madagascar), deux en Haïti et un en Inde. Cinq projets se concentrent particulièrement sur des pôles urbains, comme N'Djaména au Tchad ou Dakar au Sénégal. Huit concernent la problématique d'accès à l'eau potable, et cinq s'attachent également à développer l'accès à l'assainissement.

Les projets sélectionnés donneront lieu à des réalisations concrètes (puits, forages, construction de

¹ Eau de Paris est la société d'économie mixte qui assure la production de l'eau potable pour les parisiens. www.eaudeparis.fr

Exemple d'action soutenue par la Ville de Paris

Somankidi, au Mali, compte plus de 10 000 habitants. Le système d'approvisionnement en eau du village est précaire et le système actuel d'adduction ne couvre pas les besoins des habitants ; 60 % de la population non desservie par le réseau continue à s'approvisionner à partir du fleuve, de puits ou achète l'eau à des revendeurs (charretiers) à des tarifs assez élevés (2500 FCFA le m³). Plusieurs maladies (bilharziose, diarrhée, dermatose...) liées à l'utilisation de l'eau des sources alternatives sont recensées.

L'initiative du projet émane conjointement des populations locales et de la commune. Elle est soutenue par l'association des migrants de Somankidi en France (ASE) qui a mobilisé ses fonds propres (20 000 €) et le fonds de soutien de la Ville de Paris à hauteur de 20 000 €. La direction régionale de l'Hydraulique, service technique de l'Etat, participe à cette initiative dans le cadre de l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale. Le bureau d'études 2AEP assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération et la conduite des mesures d'accompagnement.

La réhabilitation de l'adduction d'eau permettra l'augmentation de la capacité de production du système actuel par :

- l'équipement et le raccordement de deux forages supplémentaires situés à 460 m du château-d'eau (déjà réalisés mais non encore équipés) ;
- la mise en place d'un groupe électrogène de 16 Kva pour autonomiser le système d'exhaure de l'adduction par rapport à la plate-forme multifonctionnelle, dont les coûts de fonctionnement sont très élevés ;
- la construction d'un bâtiment d'exploitation.

Les mesures d'accompagnement pour favoriser une gestion transparente et durable de l'ouvrage seront conduites en amont et en aval des mesures techniques.

réseaux...) permettant un accès effectif à l'eau et à l'assainissement pour les populations locales. Par exemple, la réalisation d'un réseau d'assainissement dans plusieurs quartiers de N'Djaména permettra une amélioration importante des conditions sanitaires dans cette ville, ainsi que le renforcement des comités d'assainissement qui en ont la charge.

Ces projets associent étroitement les autorités locales, renforçant une gestion démocratique et pérenne des ouvrages financés et des services locaux de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, à Toffo, au Bénin, l'extension du réseau public d'eau potable sera l'occasion de renforcer et d'accompagner la Mairie dans la gestion du service de l'eau. Ils s'inscrivent également

dans la perspective du développement durable et de la préservation de la ressource en eau. C'est pourquoi l'association des populations locales a été un critère important. Le projet de l'association ADER, en Inde, dans le district de Kolar, s'appuie ainsi sur une association de femmes très respectées dans la région. Une attention particulière sera portée aux enseignements à tirer des projets exécutés.

L'ensemble des projets feront l'objet d'évaluations sur le terrain. A cet effet, la Ville de Paris s'appuiera sur des partenariats mutualisant les coûts avec d'autres acteurs de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et missionnera en tant que de besoin des experts indépendants. ►

► Enfin, l'exécutif parisien rendra compte aux parisiens des résultats concrets obtenus grâce à ces projets pour favoriser l'accès de tous dans le monde à l'eau et à l'assainissement. Cette information se fera notamment par l'intermédiaire d'une lettre adressée à l'ensemble des Parisiens début 2007. La Ville de Paris entend ainsi contribuer à la nécessaire mobilisation de tous les

acteurs de la solidarité internationale en vue de rendre effectif le droit d'accès de tous dans le monde à des services d'eau potable et d'assainissement de qualité.

La charte éthique, le règlement de l'appel à projets ainsi que la liste détaillée des projets retenus sont disponibles en ligne (www.paris.fr/) ou en contactant la délégation à la coopération internationale.

Le Siaap au Vietnam

Lutte contre les inondations et assainissement à Hué, cité impériale

Classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 1993, la cité impériale de Hué est menacée par la dégradation de son système d'assainissement. Pour maîtriser l'urbanisation, le développement économique et préserver l'environnement, les autorités locales se sont engagées dans un partenariat actif avec le Siaap¹.

Le Vietnam connaît l'une des croissances urbaines les plus fortes au monde, croissance qui s'accompagne d'un fort développement de l'activité industrielle et commerciale devant passer par une préservation de l'environnement.

Les nouvelles politiques nationales mises en place prennent en compte ces enjeux mais la ville de Hué, située dans la partie centrale du pays, connaît un important problème d'assainissement. Sur 325 000 habitants que compte la ville, 60 000 sont équipés d'un système autonome de fosses à décanter. Par manque d'un assainissement adéquat, les canaux et lacs servent d'exutoire aux eaux usées et la concentration est telle qu'ils ne peuvent plus jouer leur rôle d'épuration naturelle.

Suite à une première rencontre des présidents du SIAAP et du Comité

populaire de la ville de Hué en juin 2005, lors des assises franco-vietnamiennes, et à une coopération croisée avec l'AIMF² concernant le curage du canal royal, une lettre d'intention était signée au IV^e Forum mondial de l'eau à Mexico en 2006, suivie d'une convention de coopération entre le Comité populaire de Hué et le SIAAP portant sur l'assainissement de la ville.

Les besoins en assainissement de la ville ont été étudiés au cours de trois visites effectuées fin 2005 et en 2006, faisant naître la nécessité du financement d'études sur la ville. Ces dernières sont en cours

¹ Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

² Association internationale des maires francophones



La cité impériale de Hué est classée au patrimoine mondial par l'Unesco.



Jérôme Roy

Inondations dans les rues de Hué après de fortes pluies.

Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap)

Initiée depuis de nombreuses années, la politique de coopération décentralisée du Siaap se renforce dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

Grâce à cette loi, le syndicat qui coopère actuellement avec des localités dans 7 pays (en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes) peut désormais développer et financer en direct des projets avec des collectivités du Sud.

Le budget consacré à la coopération décentralisée du Siaap s'est élevé à 300 000 euros en 2006 ; il devrait être doublé en 2007.

Un principe

Contribuer aux Objectifs du millénaire pour le développement sans dissocier l'accès à l'eau de l'assainissement, et en privilégiant des partenariats avec les collectivités et institutions de l'agglomération parisienne.

Trois idées forces

- Cibler les actions en fonction des compétences existantes.
- Apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations.
- Favoriser l'implication des autorités et populations locales.

Les actions recouvrent trois types d'interventions : apport d'expertises techniques et d'appui à la maîtrise d'ouvrage ; formation de techniciens et personnels des services d'assainissement ; et/ou contribution logistique et matérielle. Associant les composantes politiques et techniques, la mise en œuvre de chaque projet est animée et suivie par un binôme composé d'un agent du Siaap et d'un élu membre du conseil d'administration du syndicat.

- www.siaap.fr

d'élaboration : une première étude est relative à l'élaboration du schéma directeur, une seconde porte sur la reconstruction de la lagune d'épuration des lixiviats de la décharge de la ville et un avant-projet de restauration de l'un des lacs de la cité impériale.

Le SIAAP financera dès 2007 les études issues du diagnostic ainsi que les premiers projets pilotes concernant notamment la restauration du système de canaux et de lacs de la cité impériale et la rénovation de la lagune d'épuration de la décharge d'ordures ménagères.

Après ces études, des travaux sur la lagune et la restauration pilote d'un lac sont envisagés selon les dispositions suivantes :

- *A court terme (2007)*
 - Finalisation de l'étude et lancement de la rénovation de la lagune.
 - Rénovation d'un lac de la cité impériale avec indicateur de suivi.
 - Participation à la rénovation de l'assainissement du quartier Thuan Loc (50 000 €).
- *A moyen terme (2007/2008)*
 - Approfondissement du diagnostic de l'assainissement à Hué.

- Réalisation de l'ébauche du schéma directeur d'assainissement.

- *A long terme*
 - Finalisation du schéma directeur de la ville.
 - Réalisation des travaux : projet d'assainissement de la ville nouvelle et assainissement de la cité impériale.
 - Réalisation d'un programme de gestion de l'assainissement à Hué.
 - Le souhait très fort des différents partenaires de développer une action durable fondée sur la culture commune et francophone, la solida-

rité et la préservation du patrimoine. - Une réelle prise de conscience locale de la nécessité de protéger l'environnement par le biais de l'assainissement et de privilégier le développement durable. ●

• *A lire : Une politique de coopération solidaire et efficace, Rapport public 2006, disponible auprès du service communication (T. 01 44 75 44 75).*

Contact

Anne Pérolle, Laurent Doyen
Service de coopération décentralisée
Email: relations.internationales@siaap.fr
Site internet : www.siaap.fr

Première université bretonne sur l'eau

Exemple de mobilisation solidaire

La communauté de communes de Lanvallon/Plouha (15 communes, 15 000 habitants) a décidé de mettre en œuvre la loi dite du "1% solidarité eau". Très tôt, la communauté a pris la compétence "ordures ménagères, eau potable et assainissement" puis, plus récemment, la compétence "coopération décentralisée", tout en développant un projet global de développement durable et un Agenda 21. Plutôt que d'augmenter la facture, la communauté de communes propose de répartir autrement les recettes des 5 millions d'euros du budget de l'eau potable. Elle consacre ainsi 15 000 € par an à des actions sur l'eau, en partenariat avec le conseil citoyen et les associations locales, notamment en Pologne, en Roumanie et bientôt à Madagascar.

Pour Thierry Burlot, président de la communauté de communes : "L'eau, ce n'est pas seulement des tuyaux et des châteaux d'eau, de la technique ; ce doit être aussi un enjeu des territoires. Les enfants ne savent plus d'où vient l'eau du robinet. Or, la gestion de l'eau est devenue un facteur limitant du développement économique local. Le 1%, c'est un bon moyen de ré-expliciter les choses, une occasion de faire de l'eau un vrai projet politique d'aménagement du territoire. Le 1% doit constituer en France un outil financier, sans créer de nouvelles charges, au service d'une politique de coopération décentralisée construite avec les partenaires du Sud."

• *Témoignage extrait de la lettre de l'ARIC, revue des collectivités territoriales de Bretagne, n° 198, nov./déc. 2006.*

Contact

thierry.burlot@cc-lanvallon-plouha.fr
T. 02 96 70 11 70



Thierry Burlot,
président de
la communauté
de communes

Eau, hommes et territoires solidaires

En septembre dernier, à Guidel, la première université bretonne sur l'eau a mobilisé près de 350 personnes. Cette rencontre régionale se voulait un temps de réflexion et d'échanges d'expériences entre collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, associations, structures éducatives, mais aussi citoyens intéressés par la solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Organisée avec par le conseil régional de Bretagne, avec l'appui de Collectivités bretonnes pour la Coopération internationale,

les outils financiers et les appuis méthodologiques mobilisables.

Dans la continuité de ces universités d'été, CBCI, CASH-Bretagne, l'Associa-



Guillaume Aubourg

nale (CBCI), la Coordination des associations de solidarité internationale (CASH-Bretagne) et le pS-Eau, la première université bretonne de l'eau, qui s'est tenue à Guidel les 29 et 30 septembre dernier, s'inscrit dans une dynamique régionale de concertation des acteurs de la solidarité internationale.

La réflexion a porté sur l'eau, bien commun de l'humanité, et ses enjeux au Sud et au Nord, grâce à des témoignages d'acteurs du Sud (Niger, Sénégal, Haïti, Madagascar, Pérou) ou de France, des travaux en ateliers autour de la dimension opérationnelle d'une action de solidarité internationale, une information sur les cadres de concerta-

tion régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC), avec la collaboration de pS-Eau et du conseil régional de Bretagne préparent une journée de formation qui se tiendra dans les 4 départements bretons, au premier semestre 2007.

Pour plus d'informations :

- ARIC 13, place des Marelles
BP 27305 • 35573 Chantepie Cedex
info@aric.asso.fr • www.aric.asso.fr
- pS-Eau : champetier@pseau.org

Les actes de l'Université seront bientôt disponibles sur le site de la Région : www.region-bretagne.fr

A Dieuk, l'eau n'est plus une corvée

En 2004-2005, un projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable a été mené dans le cadre d'un jumelage de coopération entre le village de Dieuk et la municipalité française de Chevilly-Larue. La mobilisation des acteurs locaux et le soutien des services techniques mauritaniens ont été des facteurs clés de ce projet.

Le village de Dieuk (département de Rosso, dans la région du Trarza) se trouve à proximité du fleuve Sénégal, à environ 3 km de l'axe Nouakchott-Rosso et à 10 km de Rosso, chef lieu de la commune. Cette localité regroupe environ 2000 habitants.

Le type de lotissement du village est plus ou moins organisé et comporte des rues et ruelles rectilignes. L'habitat est du type maison, généralement construit en ciment et banco. Il existe aussi quelques maisons en dur ainsi que des hangars et des tentes.

La localité de Dieuk accueille plusieurs festivités culturelles et religieuses. Des centaines de visiteurs du Sénégal ou d'Europe viennent ainsi chaque année séjourner quelques semaines au village, sans compter les immigrés de Dieuk qui reviennent en vacances dans leur famille pour l'hivernage.

La collectivité de Rosso bénéficie de l'appui de plusieurs collectivités locales¹, dont depuis 1992 une aide matérielle de la commune de Chevilly-Larue (dans le Val-de-

Marne en France). Des séjours de jeunes Chevillais dans le cadre de « chantiers d'apprentissage » sont ainsi organisés tous les étés par le service municipal de la Jeunesse et l'association Aventure Avant Tout. En 1995, l'association Amitiés Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour (ACDKM) a été créée pour assurer la gestion des actions financées dans le cadre du jumelage, signé en 1995.

Pour améliorer les services de base dans la localité de Dieuk, plusieurs projets ont été soutenus (dispensaire, banque de céréales, soutien à l'éducation et au désenclavement, appui au groupement maraîcher, etc.).

L'alimentation en eau potable du village a longtemps été assurée au

moyen de puits cimentés dont l'eau un peu saumâtre ne présentait pas toutes les garanties de salubrité. Pour répondre à cette difficulté, un projet d'alimentation en eau potable a été initié en 2004. Dans un souci d'efficacité, la ville de Chevilly-Larue a choisi l'association ACDKM, son partenaire en Mauritanie.

A partir des termes de références conjointement rédigés par l'ACDKM et la direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DHA), une consultation restreinte auprès des cabinets d'hydrogéologues de Nouakchott a été lancée (liste fournie par la DHA). Deux devis ont été réceptionnés. Le contrat a été passé avec l'Association pour la maîtrise de l'eau (AME), qui a réalisé une

première mission de reconnaissance à Dieuk en avril 2004. Le rapport de synthèse préliminaire recommande la réalisation d'un second puits, car le puits existant serait insuffisant pour alimenter à lui seul le village.

Un cahier de prescription technique relatif aux travaux à réaliser sur les deux puits a été rédigé par AME et l'ACDKM en juin 2005. Ce CPT qui décrit toutes les spécificités techniques concernant la réhabilitation de l'ancien puits et la construction d'un nouveau a servi de base pour la consultation restreinte auprès des entreprises de Nouakchott. Trois devis ont été réceptionnés. Un contrat a été passé avec la société HydecO en juin 2004 pour réaliser ces travaux. Un avenant au contrat passé avec l'AME a été signé pour le suivi et le contrôle des travaux sur les deux puits. Ces deux contrats avaient été préalablement approuvés par le SCAC.

L'AME a réalisé une seconde mission sur le site en juin 2004 afin de réaliser l'étude géophysique pour l'implantation du second puits. L'entreprise HydecO a réalisé les travaux en juillet et août 2004.

Les réalisations du projet

- Besoins en eau de 25 à 50 m³/jours selon la saison
- Deux puits modernes équipés d'un système d'exhaure motorisé
- Un château de 25 m³
- 130 branchements domiciliaires + 3 branchements de bâtiments publics (écoles, dispensaires centre de handicapés)
- 3 bornes fontaines publiques pour les ménages non raccordés
- Budget : 74 587 € soit environ 35 € par personne desservie

¹ Ville de Moissy Cramayel, Syndicat d'agglomération nouvelle de Senart.



Chevilly-Larue

Si la réhabilitation du puits vétuste s'est déroulée sans incident particulier, la construction du nouveau puits s'est révélée en revanche plus problématique. L'entreprise attributaire du marché ayant au cours du chantier souhaité en modifier les termes et le montant. Après des démarches de conciliation, les travaux ont été réalisés avec satisfaction. Après des essais de pompage sur les deux puits, l'ACDKM a fourni les moyens matériels d'exhaure (2 pompes immergées et 1 groupe électrogène).

Une mission composée de représentants de la DHA, du SCAC, de l'ACDKM et du Centre national des ressources en eau (CNRE) s'est rendue sur le site en février 2005. En présence du comité de jumelage de Dieuk, la

réception définitive des travaux sur les puits a été prononcée. Un certificat de réception a été rédigé et validé par les parties présentes.

En mars 2005, conformément aux termes du protocole de financement, le SCAC recrute un bureau d'études chargé de réaliser une étude technique, d'assister l'ACDKM pour le choix de l'entreprise, de contrôler les travaux.

A la suite d'une consultation restreinte, le bureau d'études BCH (Bureau des consultants en hydraulique) obtient le marché. Une commande est donc passée par le SCAC auprès de BCH. Le rapport d'étude d'alimentation en eau potable de Dieuk a été présenté et validé par l'ACDKM en avril 2005. Ce rapport comporte une étude socio-économique, une

étude topographique, une étude hydraulique, un chiffrage estimatif des coûts financiers pour les travaux à réaliser, les plans du réseau d'eau et du génie civil.

Six entreprises ont répondu à la consultation sur appel d'offres en présentant des dossiers de soumission de bonne qualité. La commission d'appel d'offres réunie au SCAC et à la DHA a attribué le marché de travaux à l'entreprise Maher TP. Les travaux de gros-œuvre (génie civil et pose de conduites), objet du marché passé, se sont déroulés de juin à juillet 2005. Durant cette période, afin de profiter de la présence de l'entreprise sur le site, un avenant au contrat était nécessaire pour des travaux supplémentaires : deux contrats « hors marché » ont été

passés avec Maher TP. Le premier avec l'ACDKM pour la réalisation de 70 branchements particuliers, le second avec l'association Aventure Avant Tout pour la réalisation de 60 branchements particuliers. Un troisième contrat « hors marché » a été passé avec le bureau BCH pour le suivi et le contrôle des travaux relatifs à la réalisation de ces 130 branchements particuliers, conformément aux recommandations de la DHA.

Des jeunes de la commune de Chevilly-Larue et de l'association Aventure Avant Tout ont travaillé sur le chantier de construction de l'abri du groupe électrogène et sur la creusement des tranchées pour les branchements particuliers durant leur séjour à Dieuk en juillet 2005. Les travaux de réalisation des bran-

Les étapes de la réalisation

- Réalisation d'études préliminaires (hydrogéologique, géophysique) confiées sur appel d'offre à des professionnels locaux.
- Réalisation de travaux sur un des puits existants et la construction complète d'un nouveau puits.
- Une étude hydraulique englobant l'étude complète concernant les travaux de réseau d'eau et de génie civil et une étude socio-économique relative aux ménages ayant sollicité un branchement privé.
- Un appel d'offre restreint pour le marché de travaux comprenant :
 - l'installation du groupe électrogène et des deux pompes immergées dans les deux puits, ainsi que la construction de deux regards de captage et la mise en service de ces équipements exhaure ;
 - la construction d'un réservoir en béton armé de forme carré, surélevé de 5 m sous sa construction et d'une capacité de 25 m³ ;
 - la fourniture et la pose de canalisations ;
 - la fourniture et la construction de trois bornes-fontaines simplifiées à un robinet et 5 vannes de réseau sous regards (2 vannes Ø90 et 3 vannes Ø63) ;
 - la fourniture et réalisation de 130 branchements particuliers (ménages déterminés par l'étude sociologique) ;
 - une mission d'expertise des travaux, chargée de corriger les anomalies et notamment rétablir le débit préconisé dans les essais de pompage ;
 - la désignation d'un gérant de l'AEP et la signature d'un contrat de maintenance avec l'ANEPA (Agence nationale de l'eau potable et de l'assainissement).

chements particuliers ont été réalisés en août. Le fonctionnement du réseau et des branchements a été aussitôt testé.

Une mission de réception composée du SCAC, de l'ACDKM, et du bureau BCH, s'est rendue à Dieuk le 10 août 2005. En présence du Comité de jumelage, il a été prononcé la réception provisoire des travaux spécifiés dans le Marché passé avec Maher.

Une mission d'expertise de l'AME mandatée par l'ACDKM du en septembre 2005, une réunion avec le comité de gestion de l'eau désigné par le comité de jumelage a eu lieu. Une nouvelle fois, de nombreuses recommandations ont été faites en ce qui concerne la gestion et le suivi des installations.

L'objectif du projet a été atteint avec la mise en place effectives des infrastructures de base nécessaires pour offrir une eau de qualité aux domiciles des habitants du village. Durant tout le processus d'élaboration et de suivi de la réalisation de ce projet, les partenaires engagés, villageois de Dieuk, municipalité de Rosso, ACDKM, ont travaillé en

étroite collaboration avec la direction de l'Hydraulique de Mauritanie qui a ainsi pu apporter de précieux conseils sur les choix techniques, la sélection et le contrôle des prestataires. Les travaux de réalisation de

l'AEP ont donc mobilisé un bureau d'études et deux entreprises locales.

Les villageois consomment actuellement l'eau du réseau. Conformément à la politique sectorielle, un comité de gestion villageois a été constitué. Il est présidé par une institutrice, Mme Fatou Gaye et compte parmi ses membres M. Serigne Diop plombier de profession et une trésorière. Un gérant a été désigné. La pérennité des installations de l'AEP repose essentiellement sur le respect par les Dieukoises des règles de gestion élémentaires, telles que la tenue d'une comptabilité rigoureuse et le suivi technique régulier de la maintenance du réseau. Les durées de pompage sur les deux puits doivent impérativement être respectées. Le prix de l'eau a ainsi été fixé en fonction des différents postes de dépenses relatives aux fonctionnements du service. Il appartient désormais à la collectivité, en plus de la tâche de gestion, de bien conserver, voire réhabiliter les puits et l'ensemble des installations. Pour

pérenniser le bon fonctionnement de l'infrastructure, un contrat de maintenance a été passé avec l'Agence nationale d'eau potable et d'assainissement (ANEPA), opérateur agréé par l'Etat. Aujourd'hui tous les partenaires rassemblés se réjouissent et les habitants de Dieuk bénéficient tous et durablement d'un eau potable à domicile, ce qui épargne ainsi aux femmes la quotidienne et si pénible corvée d'eau.

- Un DVD et un diaporama retrace cette réalisation : « A Dieuk l'eau coule enfin des robinets »

Contact

Ville de Chevilly-Larue
Service des relations internationales et jumelages
88, avenue du général de Gaulle
94550 Chevilly-Larue
• T. 01 45 60 19 01
• gvelou@ville-chevilly-larue.fr



Chevilly-Larue

Le financement

Soumis à la coopération française, le projet porté par l'ACDKM a bénéficié d'un financement du ministère des Affaires étrangères à travers le Fonds social de développement (FSD), outil financier géré par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Nouakchott.

A la suite de la signature du protocole de financement FSP/FSD avec le SCAC en avril 2004, la réalisation a pu rapidement démarrer.

Budget de l'opération

Fonds propres de l'association	
Amitiés Chevilly-Larue Dieuk Keur Mour	814 €
Conseil Général du Val de Marne	4 000 €
Ville de Chevilly-Larue	24 835 €
Ambassade de France à Nouakchott (SCAC-FSD)	38 889 €
l'association Aventure Avant Tout	6 049 €
Total	74 587 €

Alimentation en eau potable par réseau gravitaire

Quand des populations ont de l'eau mais manquent d'équipements

En 2004, le taux d'accès à l'eau de la population malgache était de 27 % au niveau national mais de 12 % seulement en milieu rural. Cette situation, en milieu rural, est ainsi l'une des plus préoccupantes au monde. Avec les populations de Masindray, l'association Asmada agit pour lutter contre cette fatalité.

L'alimentation en eau par réseau gravitaire est bien adaptée à cette région de collines. Coût : moins de 19 € euros par personne desservie en eau potable.



Asmada

La commune de Masindray, avec le village de Masindray pour chef-lieu, est située à environ 15 km de Antananarivo, la capitale du pays. Son accès est permanent en toute saison. La commune, qui compte 13 000 habitants (recensement 2002), est divisée en 11 grands quartiers, les *fokontany*, regroupant chacun entre 700 et 1 000 habitants.

L'approvisionnement des populations en eau est assuré à partir des nombreuses sources permanentes qui fournissent de l'eau de qualité en abondance. Cependant, les distances à parcourir jusqu'à ces points d'eau traditionnels, situés en amont et en altitude des villages, rendent l'approvisionnement difficile pour les populations. Les rizières constituent donc une source alterna-

tive permanente pour la vaisselle, le linge, le bain et la boisson. Cette eau est à l'origine de nombreuses maladies, notamment depuis 1991 avec l'interruption de l'approvisionnement par le petit réseau gravitaire (à cause d'une panne).

A l'initiative d'une association locale, le comité communal pour l'environnement, l'Association d'aide au développement de com-

munes rurales à Madagascar (Asmada) s'est engagée dans un partenariat durable pour accompagner la stratégie communale de renforcement de l'accès à l'eau potable.

Les populations engagées s'organisent

La réhabilitation et l'extension du réseau gravitaire existant pour le village de Masindray/Ivoara, à partir d'un captage de source, est apparu comme le meilleur choix technique pour entamer un programme d'actions. Cette solution, bien adaptée aux moyens locaux, permet de garantir l'eau courante jusqu'aux points de consommation.

Dans un premier temps, à l'occasion d'une mission de membres de l'Asmada, 5 bornes-fontaines ont été mises en place. Grâce à un entrepreneur malgache et la motivation des villageois, une seconde phase de réhabilitation a été entreprise en 2005/2006 à partir des ressources de l'Asmada et des financements mobilisés.

Le fonds de soutien de la région Ile-de-France

Dans le cadre de sa politique d'actions internationales, le conseil régional d'Ile-de-France a mis en place un fonds de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale portés par le mouvement associatif francilien. Au total, plus de 200 projets ont été financés depuis 2000. Les projets proposés sont examinés à l'occasion de deux sessions de sélection (juin et novembre), les subventions accordées peuvent s'élever jusqu'à 10 000 euros pour au maximum de 50 % du coût de l'opération.

Les conditions d'éligibilité et le formulaire de demande sont téléchargeables sur : www.iledefrance.fr

Contact

Sophie Parizot • sophie.parizot@iledefrance.fr • T. 01 53 85 62 23

Le réseau a ainsi pu être remis en fonctionnement et étendu : des ouvrages de protection de la sources ont été installés, le réservoir a pu être réparé et équipé d'un dispositif de traitement par chloration : 10 bornes-fontaines assurent désormais la distribution à 1000 personnes.

La réussite de la première opération à Ivoara amplifie la mobilisation des populations et des autorités locales autour de la satisfaction des besoins élémentaires en eau potable. En 2007, le projet soutenu par la région Ile-de-France d'alimenter le village d'Ampanobe Antaramanana (peuplé de 1300 habitants, dont une moitié d'enfants) conforte cette dynamique.

Compte tenu de la présence abondante de sources en amont des villages, du niveau socio-économique et de la capacité organisationnelle des populations en matière de gestion collective d'infrastructure, le choix technique d'équipement se porte sur un réseau gravitaire à partir d'un captage de source.

A la fin des travaux, la commune de Masindray et le CCE assureront le suivi technique et financier de l'adduction d'eau potable. Une commission collégiale émanant de tous les fokontany et du CCE sera mise en place pour gérer la

consommation en eau et entretenir l'ensemble des travaux réalisés avec l'appui de l'Asmada.

L'information et la formation des bénéficiaires en matière de gestion d'un système d'adduction d'eau potable et de santé publique, liée à l'hygiène et à l'assainissement, demeurent des enjeux pour les acteurs du projet. La prise en compte de ces préoccupations par les populations et les autorités communales devrait renforcer la bonne gouvernance locale du service publique de l'eau potable.

Les fokontany de Miadamanjaka I et Miadamanjaka II ont déjà manifesté leur volonté de s'engager dans ce processus et envisagent de futures réalisations. Cette appropriation locale autour des projets et leur mise en œuvre (qui demande à être soutenue) témoignent que les Objectifs pour le millénaire concernant l'eau pourraient être atteints, voire dépassés, par la commune de Masindray.

Contact

Association d'aide au développement de communes rurales à Madagascar (Asmada)
• Arlette Bruel :
arlette.bruel@paris7.jussieu.fr

INFO ÉVÉNEMENT

Dialogue des acteurs africains de l'eau avec le conseil consultatif de l'ONU

14 décembre 2006 à Tunis

La Banque africaine de développement (Bafd) a accueilli le premier Dialogue entre le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du secrétaire général de l'ONU (UNSGAB) et les acteurs africains. L'objectif est de formuler un cadre de collaboration entre l'UNSGAB et les organisations clés africaines en soutien aux initiatives et programmes pour l'eau en cours en Afrique et préparer l'année internationale de l'assainissement en 2008. Le résultat principal sera de formuler des actions spécifiques communes à l'UNSGAB et aux institutions africaines clés répondant aux Objectifs de développement du millénaire.

Contact

Sabrina HADJADJ AOUL, chargée de communication et de coordination Facilité africaine de l'eau (FAE) • Banque africaine de développement • s.hadjadjaoul@afdb.org
• T. +216 71 10 36 98 • F +216 71 10 37 44
• www.afdb.org

VI^e Atelier international pour les jeunes chercheurs en environnement

CEREVE ENPC 23 – 27 avril 2007

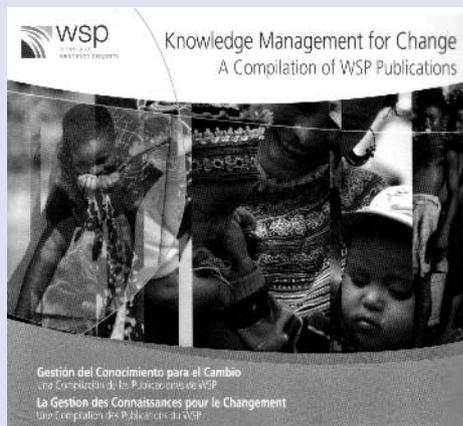
Depuis cinq ans, le Centre d'enseignement et de recherche Eau Ville Environnement organise dans le cadre de l'Université de l'eau du conseil général de Val-de-Marne un atelier international pour les jeunes chercheurs en environnement. Thématique du séminaire : l'eau et la ville, dans une perspective Nord-Sud. Les participants sont invités à réfléchir sur les besoins en matière de gestion intégrée et citoyenne de l'eau dans les zones urbaines et les enseignements qu'on peut puiser des expériences des pays développés et en développement. Les quatre jours du séminaire sont dédiés à la présentation des travaux individuels de recherche et à la conception des projets de recherche de coopération Nord-Sud. Les 30 candidats retenus auront un niveau doctorat en cours ou obtenu depuis moins de 3 ans. La langue d'échange est l'anglais. L'inscription et l'hébergement sont pris en charge par le conseil général de Val-de-Marne.

• *Les propositions de communication sont à envoyer pour sélection avant le 19 mars.*

Contact

CEREVE ENPC 6-8, avenue Blaise Pascal Champs sur Marne
77455 Marne-la-Vallée Cedex 02 France
www.enpc.fr/cereve/www-yes • martin.seidl@cereve.enpc.fr
• Association H2O : www.yes.h2o.net

INFO MULTIMEDIA



Les publications présentées sur le CD ROM sont aussi disponibles sur www.wsp.org

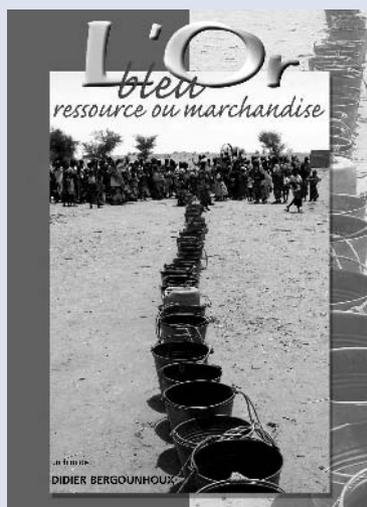
Une compilation des publications du WSP

Programme eau potable et assainissement – Banque mondiale, 2006-12-26

Le cédérom « La gestion des connaissances pour le changement » comprend plus de 100 publications afférentes aux expériences sur l'approvisionnement en eau potable et en assainissement suivies dans le cadre du Programme pour l'eau et l'assainissement et réalisées en Afrique, en Asie et en Amérique Latine. Ces publications produisent des informations récentes sur des thèmes variés tels que l'assainissement et l'hygiène, le financement, l'exécution des Objectifs du millénaire pour le développement, la décentralisation et les modèles de gestion des services, l'égalité des genres, le développement des institutions, et la participation des communautés.

Contact

Bureau de coordination globale / Groupe de la Banque mondiale
1818 H Street, NY Washington DC 20433 USA



Contacts

- Les productions de La Lanterne
8, avenue de la porte de Montrouge 75014 Paris
T. 01 45 39 47 39 • F. 01 45 39 02 96
www.lalanterne.fr - info@lalanterne.fr

- Eau Vive : sbouan@eau-vive.org
www.eau-vive.org

L'or bleu, ressource ou marchandise

Un film de Didier Bergounhou, 2006,
49 mn – BETA SP - DVD

Depuis une quinzaine d'années, les spécialistes tirent la sonnette d'alarme, les ressources mondiales en eau potable sont limitées, mal réparties, et les besoins augmentent. Personne ne conteste désormais que deux milliards d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable. Des millions de citoyens, relayés par les associations, combattent dans le monde entier la marchandisation croissante de l'eau.

Le Burkina Faso, pays sahélien, a su conserver une gestion publique de la distribution de cette ressource. La République du Niger, depuis 2001, a délégué la distribution de l'eau à une entreprise française privée. En 2006, à mi-chemin des objectifs du Millénaire, qu'en est-il des usagers ?

Ce film est coproduit par La Lanterne et RTV, avec la participation du Centre national de la cinématographie, Eau Vive et Eau de Paris et le soutien de la fondation Danielle Mitterrand – France Libertés.

INFO PUBLICATIONS

Eau et pouvoirs

Revue *Confluences Méditerranée* n° 58, Paris, L'Harmattan 2006 sous la direction de Pierre Blanc

Revue trimestrielle créée en 1991 et publiée aux édi. L'Harmattan, *Confluences Méditerranée* a pour vocation de traiter des grandes questions politiques, culturelles et identitaires qui traversent les peuples et les sociétés du bassin méditerranéen. Ce numéro 58 aborde la problématique de la gestion de la ressource en eau dans le bassin méditerranéen.

Sur cet espace, particulièrement sur les rives méridionale et orientale, l'eau a été de tout temps appréhendée comme une ressource rare. Le problème de la ressource en eau a donc depuis longtemps mobilisé les populations de la région. L'homme a ainsi tenté de composer de façon ingénieuse avec les contraintes d'un milieu caractérisé par des précipitations faibles et très irrégulières.

Au sommaire de ce numéro :

- *De la pauvreté hydraulique en Méditerranée : le cas de l'Égypte.* Habib Ayeub
- *L'eau au Maghreb. Une prise de conscience inachevée ?* Barah Mikail
- *Les trois temps de l'eau au Maroc : l'eau du ciel, l'eau d'État, l'eau privée.* Anne-Marie Jouve
- *Israël : l'eau à la croisée des chemins.* Jacques Bendelac
- *Damas : chronique d'une pénurie annoncée.* Fabrice Balanche
- *Entre insularité et division territoriale : les difficultés de la gestion de l'eau à Chypre.* Pierre Blanc
- *Quel avenir hydraulique pour l'Égypte ?* Georges Mutin
- *Le Liban, l'eau, la souveraineté.* Pierre Blanc
- *Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ?* Françoise Rollan
- *Quelles solutions pour la crise de l'eau autour de la Méditerranée ?* Philippe Dugot

Commande auprès des librairies diffusant
Confluences Méditerranée :

- www.ifrance.com/Confluences/presentation/librairies.htm
ou harmat@worldnet.fr
- La rédaction de *Confluences Méditerranée* :
revue.confluences-med@wanadoo.fr

Vers un assainissement urbain durable en Afrique Subsaharienne : approche innovante de planification de la gestion des boues de vidange

Halidou Koanda, Thèse de doctorat à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, Crepa/EPFL, 2006,

En Afrique subsaharienne, l'assainissement des excréments et eaux usées en milieu urbain est caractérisé par la prédominance d'un traitement autonome (latrines, fosses septiques). Ces installations produisent des boues dont les quantités sont de plus en plus impressionnantes et inquiétantes. Cette situation favorise les déversements des déchets dans l'environnement urbain ou l'utilisation des boues de vidange non traitées en agriculture. Cette question est quasi absente des schémas de planification de l'assainissement urbain.

L'objectif de la recherche est de développer une approche innovante de planification stratégique pour une gestion durable des boues de vidange en milieu urbain, de sorte à minimiser les risques sur la santé et l'environnement. L'étude se focalise sur l'implication des parties prenantes, les perceptions des populations d'une évacuation améliorée des boues de vidange et les conditions d'éclosion d'un secteur privé dynamique dans la collecte et le transport des boues. Ces trois aspects forment les trois piliers de la démarche méthodologique adoptée dans le document.

La commune de Ouahigouya au Burkina Faso, peuplée d'environ 65 000 habitants, a servi de site pilote pour initier, réaliser et valider cette méthode. L'approche s'est appuyée sur la combinaison entre l'analyse des parties prenantes et les techniques des approches participatives (groupes focaux, ateliers, discussions informelles).

L'étude montre que la volonté d'améliorer l'évacuation des boues de vidange par les populations dépend fortement des facteurs psychosociaux tels que les attitudes et les convictions concernant une gestion améliorée, de la pression sociale exercée sur le ménage par le voisinage, ainsi que des coûts subjectifs et des bénéfices attendus de l'amélioration. L'étude révèle aussi que, dans une ville de moins de 60 000 habitants, la rentabilité financière de la collecte et du transport des boues de vidange s'améliore si les opérateurs adoptent des outils modernes de gestion et élargissent leurs activités aux agglomérations environnantes.

Contact

Halidou Koanda, responsable de programme au CREPA
03 BP 7112 Ouagadougou – Burkina Faso
T. 226 50 36 62 10/11

Télécharger la thèse : library.epfl.ch/theses/

INTER AIDE

Recherche pour la Sierra Leone (Kamakwie – district de Bombali)

un(e) responsable de programme hydraulique

Ce programme vise à améliorer l'accès à l'eau potable pour les communautés les plus défavorisées, ainsi que le changement de comportements en matière d'hygiène et d'assainissement.

Mission

La mise en place et le développement du programme :

- mener une analyse des besoins spécifiques en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement dans le chiefdom de Sella Limba ;
- identifier les zones d'action et les communautés prioritaires, mener des réunions d'information et de sensibilisation auprès de ces communautés ;
- mener des études participatives de faisabilité technique et sociale dans les communautés demandeuses d'appui ;
- établir une relation contractuelle avec les communautés permettant la co-réalisation des ouvrages (puits, latrines...), suivre les réalisations sur le plan technique et organisationnel ;
- sensibiliser les communautés à l'importance de meilleures pratiques d'hygiène et d'assainissement et promouvoir la construction de latrines individuelles par les villageois ;
- effectuer le suivi-évaluation du programme dans son ensemble.

Recrutement, formation et encadrement de compétences locales :

- La structuration des acteurs locaux
- structurer les nouveaux usagers en comités eau, les former à la gestion et à l'entretien des ouvrages (formation de pump caretakers) ;
- établir des collaborations avec les membres du

watsan district office afin de leur transférer à terme le suivi des points d'eau ;

– étudier avec les acteurs de l'eau les modalités de la mise en place durable d'un réseau de maintenance et appuyer cette mise en place.

• La gestion financière et la représentation du projet

– assurer le reporting opérationnel et financier du programme auprès du siège en France ;

– développer une collaboration active et concrète avec les autorités locales concernées ainsi que les autres partenaires intervenant sur la zone.

Profil

- Ingénieur hydraulicien ou génie civil disposant de compétences en gestion sociale de l'eau
 - Expérience professionnelle en PED d'un minimum de deux ans
 - Expérience de lancement de projet souhaitée
- Connaissance des techniques d'animation et de formation (anglais courant indispensable)

Statut et conditions

- 6 mois de volontariat (indemnisé), puis statut cadre salarié en CDI
- Engagement moral de 2 ans requis
- SMIC + allocation terrain + couverture sociale complète + assurance rapatriement + 1 billet avion A/R par an.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et photo sous réf. SL/HYDRO à

INTER AIDE, 44 rue de la Paroisse 78000 Versailles

interaide@interaide.org

Pour plus de renseignements : www.interaide.org

Partenariat ARENE IdF /pS-Eau : un livret pédagogique

L'assainissement dans les pays en développement – les acteurs français s'engagent

Ouvrage collectif : Guillaume Aubourg, Isabelle Célérier, Denis Dangaix, Denis Desille, Christophe Le Jallé, Anne Pérole, pS-Eau/Arene, Paris, 2006, 24 p.

Après avoir réalisé conjointement en 2005 une exposition intitulée « l'assainissement dans les pays en développement » à destination notamment, des collectivités franciliennes, pour soutenir et valoriser des initiatives de coopération, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Ile de France (Arene) et le pS-Eau ont réalisé sur le même thème un livret, sur le même thème, Conçu en collaboration avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ce nouveau document regroupe des éléments de réponse précis à un certain nombre de questions.

Assainir pourquoi ? Assainir c'est quoi ? Assainir comment ? Voici des questions parmi d'autres, abordées dans ce livret de la manière la plus simple et la plus concrète possible, en illustrant ici et là les données pratiques par des exemples de coopérations réussies. Car il y en a, et de nombreux.

En mettant à disposition ces éléments de connaissance sur l'état des lieux, les facteurs de blocages, mais aussi les pistes possibles de financement et la réalité des engagements des acteurs français, l'Arene Île-de-France et le pS-Eau, conformément à l'esprit de leur collaboration, souhaitent contribuer à la diffusion de ces informations indispensables à ceux (collectivités, ONG, institutions) qui veulent porter de nouvelles actions.

Contacts diffusion

aubourg@pseau.org • d.dangaix@areneidf.org

Document téléchargeable sur le site de l'ARENE et du pS-Eau : www.areneidf.org • www.pseau.org



Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier
 tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
 fax : 33 (0)1 53 34 91 21
 e.mail : pseau@pseau.org
 internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 53

Responsable de la publication :
 Pierre-Marie Grondin

Rédacteur en chef :
 Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :
 Guillaume Aubourg
 Valérie Autissier
 Emmanuel Borde
 Arlette Bruel
 Séverine Champetier
 Denis Dangaix
 Pierre-Marie Grondin
 Anne Pérole
 Jérôme Roy
 Michel Taquet
 Gérard Velou

Conception graphique,
 réalisation : Solange Münzer

Impression : Dumas Titoulet
 N° : 45021